

Le 25 octobre 2019

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 58 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 4 Novembre 2019 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A / Approbation du compte rendu n° 57 du 16 Septembre 2019

B / Délibérations

1- Numérotation des Lieux-dits- Devis

Suite à la délibération n°2019-05-001 validant le projet présenté par Messieurs Bernard Jossiermoz, Jean-François Morellet et Daniel Delatour, nommés coordinateurs, de dénomination et de numérotage des lieux-dits de la commune, l'entreprise Kromm Group présente un devis d'un montant de 5 473.08 Euros TTC (budget de 5500 € inscrit sur l'exercice 2019) et un complément de 124.32 € pour des demandes de particulier qui seront refacturées.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur les devis de la société Kromm Group. Et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

2- Remplacement camion benne

Suite aux nombreux frais engendrés sur le camion actuel et de son usure, Monsieur Jean-François Morellet présente une proposition pour l'achat d'un camion benne Mercedes avec équipements d'un montant de 29 000 Euros HT, soit 34 800 Euros TTC. Cette proposition incluant la reprise du Renault Benne d'un montant de 4 500 euros HT. Monsieur le Maire précise que le financement se ferait par le report des opérations «Cimetière -exhumation» et «Monument aux morts» budget total de 12 000 € sur l'exercice 2020. Et le complément par la demande d'un prêt bancaire.

Les conseillers municipaux sont appelés à délibérer :

-sur la proposition faite pour l'achat d'un camion benne Mercedes d'un montant de 34 800 € TTC restant à la charge de la commune.

-autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre.

-autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires afin d'obtenir un prêt.

3- Construction Ecole – Devis mobilier

Monsieur Laurent Calamarte, directeur de l'école, présente un devis pour l'achat de mobilier scolaire d'un montant de 7 915.79 € TTC. Monsieur le Maire précise qu'un budget de 10 000 € a été alloué pour le mobilier au budget 2019.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis d'un montant de 7 915.79 € TTC pour l'achat de mobilier, présenté par Monsieur Laurent Calamarte.

4- Ecole – Classe découverte 2020 – Demande de subvention

Afin d'organiser une classe découverte à Lelex du 10 au 14 février 2020, pour les deux classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 de Relevant, Madame Laetitia Leal directrice de l'école de Relevant demande une subvention de 1 389 € correspondant au prorata d'élèves résidant sur la commune.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention énumérée par Madame Laetitia Leal, directrice de l'école de Relevant.

5- Illumination Noël- Devis pour pose et dépose guirlandes

Dans le cadre de l'installation des décorations de Noël, Monsieur Marc Mazet présente le devis de l'entreprise Thivent pour la pose et la dépose des guirlandes d'un montant de 2 348.40 €.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis de l'entreprise Thivent pour la pose et la dépose des guirlandes et autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre.

6- Bulletin municipal - Tarification

A la demande d'un cabinet d'infirmières libérales implanté à Saint Trivier sur moignans, souhaitant figurer sur le bulletin municipal, Monsieur Marc Mazet sollicite l'avis du Conseil municipal. Un prestataire informatique demande également les tarifs. Pour rappel la délibération n°2018-10-006 a validé un tarif de 50 € TTC pour 1 huitième de page A4, les autres demandes restant sur devis.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur une tarification pour la publicité dans le bulletin municipal.

7- Budget Commune – Décision modificative N°3

A la demande du Trésor Public, l'arrêté de virement de crédit n°2019-02 correspondant à la décision modificative n°3, en date du 28 septembre 2019, est à annuler car les sections d'ordres doivent être équilibrées (mandat et titre) Afin de mandater l'amortissement du transformateur du lotissement « Champ Cazet », exercice 2019 et rattrapage 2018, d'un montant de 3 950 € au compte 6811/042, non prévus au budget 2019, il convient d'ajuster les crédits budgétaires comme suit.

Fonctionnement		
DEPENSES		RECETTES
Article 023 : virement à la section d'invest	- 3 950.00 €	
Article 6811/042 : Dotations aux amort	+ 3 950.00 €	
TOTAL	0.00 €	

Investissement

DEPENSES	RECETTES
	Article 021 : virement de la sec de fonct - 3 950.00 €
	Article 28041511/040 : GFP rat, bien mob +3 950.00 €
	TOTAL 0.00 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette décision modificative qui annule et remplace la précédente.

8- Budget Assainissement – Décision modificative N°2

A la demande du Trésor Public, la décision modificative n°2, en date du 16 septembre 2019, est à compléter car les sections d'ordres doivent être équilibrées (mandat et titre). Afin de mandater les amortissements des raccordements au tout à l'égout, exercice 2019 et rattrapage 2018 pour un bien, d'un montant de 544 € au compte 6811/042, non prévus au budget 2019, il convient d'ajuster les crédits budgétaires comme suit :

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
Article 6061/011 : Fourn non stock - 544.00 €	
Article 6811/042 : Dotations aux amort + 544.00 €	
TOTAL 0.00 €	

Investissement

DEPENSES	RECETTES
Article 020/020 : Dep imprévues + 544.00 €	Article 28158/040 : Autres + 544.00 €
TOTAL + 544.00 €	TOTAL + 544.00 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette décision modificative qui annule et remplace la précédente.

9- Numérisation plan du cimetière

Dans un but de modernisation, un projet de numérisation des plans et gestion du cimetière, a été élaboré pour une soumission au budget 2020. Plusieurs devis ont été transmis par des géomètres afin de rendre les données conformes au cahier des charges du SIEA :

- Cabinet Berthet Liogier : 1 920 € TTC
- Cabinet Morel : 1 668 € TTC
- Semageospatial : 2 137.92 € TTC

Dans le but de lancer l'opération, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à donner un accord de principe ou non sur le projet de numérisation des plans et gestion du cimetière. A se prononcer sur les devis et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

10- Tableau des emplois

L'association cantine garderie du RPI de Relevant Sandrans souhaite ajouter un quart d'heure de travail supplémentaire par jour à Madame Béatrice Fillardet, employé de cantine et garderie scolaire à 25 heures hebdomadaires. Madame Roumazeilles, présidente de l'association, précise que le ménage n'est plus réalisé quotidiennement car cette année certains enfants restent jusqu'à 18H15.

Monsieur le Maire propose :

- la suppression d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 25H effectives hebdomadaires, soit 19H70 annualisées et rémunérées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 26H effectives hebdomadaires, soit 20H50 annualisées et rémunérées

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la proposition de Monsieur le Maire et à valider le tableau des emplois applicable au 1er Novembre 2019. Et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition réactualisée.

11- Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Suite à la création du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône au 1^{er} janvier 2019, les membres du syndicat de Montmerle et Environs ont délibéré de manière concordante pour demander leur retrait et l'adhésion au syndicat Bresse Dombes Saône.

Le 9 septembre dernier, le comité du syndicat Bresse Dombes Saône a délibéré à l'unanimité pour accepter l'adhésion des communes de Baneins, Chaneins et Valeins ainsi que la communauté de communes Val de Saône Centre pour les huit communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle sur Saône et Peyzieux sur Saône.

Le 11 Septembre, le comité du syndicat de Montmerle et Environs a délibéré sur le retrait de ses membres et les conditions de sa dissolution.

Afin de poursuivre la procédure, il est demandé à la commune de se prononcer sur l'extension du périmètre du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône et la reprise de l'actif et du passif de l'ex syndicat de Montmerle et Environs.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur :

- **L'adhésion au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône de la communauté de communes Val de Saône Centre pour les huit communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle sur Saône et Peyzieux sur Saône et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins avec effet au 1^{er} Janvier 2020.**
- **La mise à jour en conséquence de l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre.**
- **La reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône.**

12- Projet de destruction du réseau des centres des finances publiques et trésoreries

Dans le cadre du projet de réforme du réseau des centres des finances publiques et trésoreries, l'intersyndicale Finances Publiques solidaires de l'Ain sollicite le Conseil Municipal par un communiqué afin de les soutenir.

« Le gouvernement, dans le cadre du programme de réforme de l'action publique 2022 pour une transformation du service public envisage la réorganisation des services de la DGFIP. Ce projet dit « de géographie revisitée » prévoit la suppression de trésoreries de proximité ainsi que celle de services des Impôts. Les services municipaux, intercommunaux, les particuliers et les entreprises de notre territoire en seraient donc les premières victimes.

La réorganisation et la concentration envisagées vont à l'encontre des demandes de services publics de proximité et de qualité exprimées récemment par nos citoyens. Ces suppressions aggraveraient la fracture territoriale qui pénalise déjà très lourdement les territoires ruraux, les milieux urbains fragilisés dont la population rencontre de réelles difficultés de déplacement et d'utilisation de l'outil numérique.

De plus, la proximité directe et quotidienne entre le comptable et les collectivités est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ces dernières. Les agents des services de la DGFIP offrent une garantie de conseils éclairés dans le cadre d'une connaissance approfondie des finances publiques. Les collectivités les plus impactées par ce projet de réorganisation seraient les communes rurales moins dotées en personnels.

Il s'agit clairement d'un abandon des territoires ruraux par l'état. »

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur un soutien à l'intersyndicale Finances Publiques solidaires de l'Ain en demandant expressément le retrait de ce projet qui sous couvert de rationalisation conduira inéluctablement à distendre un peu plus les liens entre l'État et les territoires.

c/ Questions diverses et informations

- **Assurances multirisques et flotte automobile :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la résiliation des contrats avec la société Affinéo Assurances et la signature à la compagnie Groupama au 01 Janvier 2020 pour un montant global annuel de 5 167.48 € TTC. Ces opérations se déroulant par le pouvoir de compétence du Maire.
- **Borne de charge électrique :** La RSE demande confirmation sur l'emplacement de la borne à savoir, les deux premières places de parking devant l'école.
- **Communauté de communes de la Dombes :** Présentation du rapport d'activité 2018.
- **Projet Antenne-relais :** Informations par Monsieur le Maire
- **Conseil :** Date du prochain conseil municipal à fixer. La date du lundi 9 Décembre est proposée.